

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2330

1^{er} septembre 2015

SOMMAIRE

ASO (Luxembourg) 2015-1 S.à r.l.	111817	Dynamic Global Advisors S.à r.l.	111833
Compartilux S.A.	111794	Elpenor Invest S.A.	111835
Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF	111794	Empower Your E-business Strategy S.A.	111835
Concertine S.A.	111795	EQT Credit II S.à r.l.	111811
Consortium de Développement	111804	EQT Fund Management S.à r.l.	111816
Contino S.A.	111809	Euro China Ventures S.A.	111836
Cresford Real Estate S.A.	111810	Euro-Furniture (SPF) S.A.	111839
Crolux Shipping Co S.A.	111794	Europe Partners Holdings S.à r.l.	111839
Dako Airlines S.A.	111814	Familiar S.A., SICAV-SIF	111815
Dako Energy Investments S.A.	111815	FDD, Financière de développement S.A.	111840
Daum Investments International S.A.	111815	Gloria 7 S.à r.l.	111836
Dayas Invest S.A.	111816	HCI Holdings Sarl	111804
DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA	111816	HYF Luxembourg S.à r.l.	111833
Diamor International (SPF) S.A.	111829	La Dorada International S.A.	111810
D.I.E. S.A.	111810	PM Lux S.A.	111812
Difazeme Participations S.A.	111831	Savrow Holdings S.à r.l.	111832
Digeco S.A.	111831	Scripps Media Investments II	111795
Dimi S.A.	111811	SK Dionysus Holdings S.à r.l.	111840
DN-Machines S.A.	111832	SPF 2 Holdeco S.à r.l.	111837
Doradam S.A.	111832	Steinberg S.à r.l.	111829
Durham Capital S.A.	111811	TS ODS Holdings II S.à r.l.	111833

Compartilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 41.626.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.
2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115343/16.

(150125011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.954.

Résolution circulaire du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, au:

44, avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115345/13.

(150124359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Crolux Shipping Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.097.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue en date du 17 mai 2013, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée confirme la démission avec effet au 30 janvier 2013 de Monsieur Raymond VAN HERCK aux fonctions d'administrateur de la Société.
2. L'Assemblée ratifie la nomination avec effet au 30 janvier 2013 aux fonctions d'administrateur de la Société, Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.
3. L'Assemblée ratifie la nomination avec effet au 2 mai 2013 aux fonctions d'administrateur de la Société, Monsieur Mladen BRODARIC, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.
4. L'Assemblée confirme la démission avec effet au 2 mai 2013 de Madame Miljana MACANOVIC fonctions d'administrateur de la Société.
5. L'Assemblée ratifie la nomination avec effet 17 mai 2013 aux fonctions d'administrateur de la Société, Madame Sanja MACANOVIC, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015115358/25.

(150124778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Concertine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.579.

Extrait des résolutions adoptées en date du 6 juillet 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de Nicolas MILLE de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La cooptation de Melle Alexandra DALLÜGE, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2017, a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Concertine S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115347/17.

(150124460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Scripps Media Investments II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.800.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Scripps Media Investments II, a Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.800 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 401 of 15 February 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

THERE APPEARED:

Scripps Media Investments I, a Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.795 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sofia AFONSO DA CHAO-CONDE, private employee, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed, ne varietur, by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and full restatement of the articles of association the Company, without amendments to the corporate object clause; and

2. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company (without amending the corporate object clause) which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Objects, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Scripps Media Investments II” (hereinafter the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the Act), as well as by these articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds;
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or managerial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties; and
- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) represented by one hundred twenty (120) shares with a par value of one hundred British Pounds (GBP 100) each.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of Shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval may not be

unreasonably withheld in the event the transfer is mandatory pursuant to the terms and conditions of convertible preferred equity certificates issued by the Company (if any).

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers one or more shares to a person shall transfer to the same person a same proportion (based on par value) of convertible preferred equity certificates issued by the Company (if any) that such shareholder may have.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Subject to due observance of the provisions of the Act, in the event one or more convertible preferred equity certificate (s) issued by the Company (if any) held by a shareholder of the Company are redeemed by the Company, the Company shall redeem the same proportion (based on par value) of shares held by such shareholder.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers mandatorily divided into two categories of managers respectively denominated "Category A Manager" and "Category B Manager".

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Category A Manager or Category B Manager, and his/her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager of the same category as his/her proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction. Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Category A Manager and one Category B Manager.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the Managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Category A Manager and a Category B Manager.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his/her/their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

A shareholder may procure his/her/its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

Chapter V. - Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his/her/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. - Winding-up - Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Par devant Nous Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Scripps Media Investments II, une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.800 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 401 du 15 février 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

Scripps Media Investments I, une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, disposant d'un capital social de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.795 (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 1. Modification et refonte complète des statuts de la Société, sans modification de la clause d'objet social; et
 2. Divers.
- III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de refondre intégralement les Statuts de la Société (sans modification de la clause d'objet social) qui auront dès lors la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Scripps Media Investments II (ci-après la Société) qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;
- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes;
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers; et
- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), représenté par cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les autres associés, en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Cet agrément ne peut être déraisonnablement refusé lors d'une cession obligatoire du fait des termes et conditions des certificats de parts sociales préférentielles convertibles émis par la Société (le cas échéant).

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés, en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Tout associé qui cède une ou plusieurs parts sociales à une personne, devra céder à cette même personne, la même proportion (sur base de la valeur) de certificats de parts sociales préférentielles convertibles émis par la Société (le cas échéant) que ledit associé possède.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Sous réserve des dispositions de la Loi, lors d'un rachat par la Société d'un ou de plusieurs certificats de parts sociales préférentielles convertibles émis par la Société (le cas échéant) détenus par un associé de la Société, la Société rachètera la même proportion (sur base de la valeur) de parts sociales détenues par ledit associé.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas).

La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les réunions des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant de la même catégorie pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger. La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à la réunion, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la loi.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit en une ou plusieurs copies au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération (s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015117424/469.

(150125182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Consortium de Développement, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.537.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53 en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115349/13.

(150123984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

HCI Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.388.

—
In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of June, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of HCI Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 159.388 and having a share capital of EUR1.000.000 (one million euro) (the Company). The Company was incorporated on 3 February 2011 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1176 of 1 June 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 24 February 2011 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1426 of 30 June 2011, as amended on 18 March 2011 pursuant to a deed of the same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1408 of 28 June 2011.

THERE APPEARED:

(a) CVC European Equity Partners V (A) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK22056 (CVC European Equity Partners V (A));

(b) CVC European Equity Partners V (B) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue KY1 - 9005, George Town Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24527 (CVC European Equity Partners V (B));

(c) CVC European Equity Partners V (C) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24524 (CVC European Equity Partners V (C));

(d) CVC European Equity Partners V (D) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25044 (CVC European Equity Partners V (D)); and

(e) CVC European Equity Partners V (E) L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK 25043 (CVC European Equity Partners V (E)), together with CVC European Equity Partners V (A), CVC European Equity Partners V (B), CVC European Equity Partners V (C), CVC European Equity Partners V (D), the Shareholders),

hereby represented by Mr. Simon JOLY, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all of the shares representing the entire share capital of the Company.

II. The entire share capital being duly represented at the Meeting and all the shareholders stating that they have been informed of the agenda of the Meeting, the Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth below.

III. The Shareholders accept to deliberate and to vote on the resolutions to be passed in connection with the following agenda:

(1) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR3,724,057.58 (three million seven hundred and twenty-four thousand fifty-seven euro fifty-eight cents), in order to bring the share capital from its present amount of EUR1,000,000 (one million euro) to EUR4,724,057.58 (four million seven hundred and twenty-four thousand fifty-seven euro fifty-eight cents) by way of the issuance of an aggregate of 17,427,473 (seventeen million four hundred and twenty-seven thousand four hundred and seventy-three) new class A shares, 70,995,657 (seventy million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and fifty-seven) new class B shares, 70,995,657 (seventy million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and fifty-seven) new class C shares, 70,995,657 (seventy million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and fifty-seven) new class D shares, 70,995,657 (seventy million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and fiftyseven) new class E shares, and 70,995,657 (seventy million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and fifty-seven) new class F shares, each having a par value of EUR0.01 (one euro cent) (the New Shares) and an aggregate subscription price of EUR37,240,575.75 (thirty-seven million two hundred and forty thousand five hundred and seventy-five euro seventy-five cents);

(2) subscription to and payment in full of the New Shares by way of contribution in cash; and

(3) amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase referred to under the above items.

IV. The Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR3,724,057.58 (three million seven hundred and twenty-four thousand fifty-seven euro fifty-eight cents), in order to bring the share capital from its present amount of EUR1,000,000 (one million euro) to EUR4,724,057.58 (four million seven hundred and twenty-four thousand fifty-seven euro fifty-eight cents) by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to the New Shares and their full payment as follows:

1. CVC European Equity Partners V (A) hereby subscribes to 5,442,973 (five million four hundred and forty-two thousand nine hundred and seventy-three) new class A shares, 22,173,464 (twenty-two million one hundred and seventy-three thousand four hundred and sixty-four) new class B shares, 22,173,464 (twenty-two million one hundred and seventy-three thousand four hundred and sixty-four) new class C shares, 22,173,464 (twenty-two million one hundred and seventy-three thousand four hundred and sixty-four) new class D shares, 22,173,464 (twenty-two million one hundred and seventy-three thousand four hundred and sixty-four) new class E shares, and 22,173,464 (twenty-two million one hundred and seventy-three thousand four hundred and sixty-four) new class F shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR11,631,029.36 (eleven million six hundred and thirty-one thousand twenty-nine euro thirty-six cents);

2. CVC European Equity Partners V (B) hereby subscribes to 5,420,921 (five million four hundred and twenty thousand nine hundred and twenty-one) new class A shares, 22,083,628 (twenty-two million eighty-three thousand six hundred and twenty-eight) new class B shares, 22,083,628 (twenty-two million eighty-three thousand six hundred and twenty-eight) new class C shares, 22,083,628 (twenty-two million eighty-three thousand six hundred and twenty-eight) new class D shares, 22,083,628 (twenty-two million eighty-three thousand six hundred and twenty-eight) new class E shares, and 22,083,628 (twenty-two million eighty-three thousand six hundred and twenty-eight) new class F shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR11,583,905.98 (eleven million five hundred and eighty-three thousand nine hundred and five euro ninety-eight cents);

3. CVC European Equity Partners V (C) hereby subscribes to 5,706,017 (five million seven hundred and six thousand seventeen) new class A shares, 23,245,047 (twenty-three million two hundred and forty-five thousand forty-seven) new class B shares, 23,245,047 (twenty-three million two hundred and forty-five thousand forty-seven) new class C shares, 23,245,047 (twenty-three million two hundred and forty-five thousand forty-seven) new class D shares, 23,245,047 (twenty-three million two hundred and forty-five thousand forty-seven) new class E shares, and 23,245,047 (twenty-three million two hundred and forty-five thousand forty-seven) new class F shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro

cent), and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR12,193,125.27 (twelve million one hundred and ninety-three thousand one hundred and twenty-five euro twenty-seven cents);

4. CVC European Equity Partners V (D) hereby subscribes to 405,358 (four hundred and five thousand three hundred and fifty-eight) new class A shares, 1,651,338 (one million six hundred and fifty-one thousand three hundred and thirty-eight) new class B shares, 1,651,338 (one million six hundred and fifty-one thousand three hundred and thirty-eight) new class C shares, 1,651,338 (one million six hundred and fifty-one thousand three hundred and thirty-eight) new class D shares, 1,651,338 (one million six hundred and fifty-one thousand three hundred and thirty-eight) new class E shares, and 1,651,338 (one million six hundred and fifty-one thousand three hundred and thirty-eight) new class F shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR866,204.74 (eight hundred and sixty-six thousand two hundred and four euro seventy-four cents); and

5. CVC European Equity Partners V (E) hereby subscribes to 452,204 (four hundred and fifty-two thousand two hundred and four) new class A shares, 1,842,180 (one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and eighty) new class B shares, 1,842,180 (one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and eighty) new class C shares, 1,842,180 (one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and eighty) new class D shares, 1,842,180 (one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and eighty) new class E shares, and 1,842,180 (one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and eighty) new class F shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR966,310.40 (nine hundred and sixty-six thousand three hundred and ten euro forty cents).

The Meeting acknowledges that the cash payment for the New Shares representing an aggregate amount of EUR37,240,575.75 (thirty-seven million two hundred and forty thousand five hundred and seventy-five euro seventy-five cents) is allocated as follows:

(a) an amount of EUR3,724,057.58 (three million seven hundred and twenty-four thousand fifty-seven euro fifty-eight cents) is allocated to the share capital account; and

(b) an amount of EUR33,516,518.17 (thirty-three million five hundred and sixteen thousand five hundred and eighteen euro seventeen cents) is allocated to the share premium account.

The aggregate amount of EUR37,240,575.75 (thirty-seven million two hundred and forty thousand five hundred and seventy-five euro seventy-five cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amounts on the Company's bank account.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR4,724,057.58 (four million seven hundred and twenty-four thousand fifty-seven Euros fifty-eight cents) represented by:

- 22,107,173 (twenty-two million one hundred and seven thousand one hundred and seventy-three) class A shares with a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the Class A Shares);

- 90,059,717 (ninety million fifty-nine thousand seven hundred and seventeen) class B redeemable shares with a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the Class B Shares);

- 90,059,717 (ninety million fifty-nine thousand seven hundred and seventeen) class C redeemable shares with a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the Class C Shares);

- 90,059,717 (ninety million fifty-nine thousand seven hundred and seventeen) class D redeemable shares with a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the Class D Shares);

- 90,059,717 (ninety million fifty-nine thousand seven hundred and seventeen) class E redeemable shares with a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the Class E Shares); and

- 90,059,717 (ninety million fifty-nine thousand seven hundred and seventeen) class F redeemable shares with a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid up (the Class F Shares).”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, the proxyholder signs together the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin, par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée extraordinaire des associés (l'Assemblée Générale) de HCI Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 159.388 et ayant un capital social de 1.000.000 EUR (un million d'euro) (la Société). La Société a été constituée le 3 février 2011 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1176 en date du 1^{er} juin 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 24 février 2011 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1426 du 30 juin 2011, tel que modifié suivant un acte du même notaire du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1408 du 28 juin 2011.

ONT COMPARU:

(a) CVC European Equity Partners V (A) L.P., une société (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK22056 (CVC European Equity Partners V(A));

(b) CVC European Equity Partners V (B) L.P., une société (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK24527 (CVC European Equity Partners V(B));

(c) CVC European Equity Partners V (C) L.P., une société (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY - KY1 - 9005 George Town - Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK24524 (CVC European Equity Partners V(C));

(d) CVC European Equity Partners V (D) L.P., une société (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK25044 (CVC European Equity Partners V(D)); et

(e) CVC European Equity Partners V (E) L.P., une société (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY1 - 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK25043 (CVC European Equity Partners V(E)), ensemble avec CVC European Equity Partners V (A), CVC European Equity Partners V (B), CVC European Equity Partners V (C), CVC European Equity Partners V (D), les Associés),

ici représentés par M. Simon JOLY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, dûment et valablement représentées ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

II. L'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée et les Associés ayant été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour repris ci-dessous.

III. Les Associés acceptant de délibérer sur et de voter les résolutions devant être votées en relation avec les points suivants:

(1) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.724.057,58 EUR (trois millions sept cent vingt-quatre mille cinquante-sept euros et cinquante-huit centimes d'euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'euros) au montant de 4.724.057,58 EUR (quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante-sept euros et cinquante huit centimes d'euros) par l'émission de total de 17.427.473 (dix-sept millions quatre cent vingt-sept mille quatre cent soixante-treize) nouvelles parts sociales A, 70.995.657 (soixante-dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales B, 70.995.657 (soixante-dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales C, 70.995.657 (soixante-dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales D, 70.995.657 (soixante-dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales E, et 70.995.657 (soixante-dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales F, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euros) (les Nouvelles Parts Sociales) et un prix de souscription total de 37.240.575,75 EUR (trente-sept millions deux cent quarante mille cinq cent soixante-quinze euros et soixante-quinze centimes d'euros);

(2) souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apports en nature; et

(3) modification de l'article 6.1.1. des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points précédents.

IV. Les Associés adoptent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 3.724.057,58 EUR (trois millions sept cent vingt-quatre mille cinquante-sept euros et cinquante-huit centimes d'euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'euro) au montant de 4.724.057,58 EUR (quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante-sept euros et cinquante-huit centimes d'euros) par voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux Nouvelles Parts sociales et leur paiement intégral de la manière suivante:

1. CVC European Equity Partners V (A) souscrit à 5.442.973 (cinq millions quatre cent quarante deux mille neuf cent soixante-treize) nouvelles parts sociales A, 22.173.464 (vingt-deux millions cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales B, 22.173.464 (vingt deux millions cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales C, 22.173.464 (vingt-deux millions cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales D, 22.173.464 (vingt-deux millions cent soixante-treize mille quatre cent soixante quatre) nouvelles parts sociales E, et 22.173.464 (vingt-deux millions cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales F, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euros), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 11.631.029,36 EUR (onze millions six cent trente-et-un mille vingt-neuf euros et trente-six centimes d'euros);

2. CVC European Equity Partners V (B) souscrit à 5.420.921 (cinq million quatre cent vingt mille neuf cent vingt-et-unes) nouvelles parts sociales A, 22.083.628 (vingt-deux millions quatre-vingt-trois mille six cent vingt-huit) nouvelles parts sociales B, 22.083.628 (vingt-deux millions quatre-vingt-trois mille six cent vingt-huit) nouvelles parts sociales C, 22.083.628 (vingt-deux millions quatre-vingt-trois mille six cent vingt-huit) nouvelles parts sociales D, 22.083.628 (vingt-deux millions quatre-vingt-trois mille six cent vingt-huit) nouvelles parts sociales E, et 22.083.628 (vingt deux millions quatre-vingt-trois mille six cent vingt-huit) nouvelles parts sociales F, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euros), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 11.583.905,98 EUR (onze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent cinq euros quatre-vingt-dix-huit centimes d'euros);

3. CVC European Equity Partners V (C) souscrit à 5.706.017 (cinq millions sept cent six mille dix-sept) nouvelles parts sociales A, 23.245.047 (vingt-trois millions deux cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales B, 23.245.047 (vingt-trois millions deux cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales C, 23.245.047 (vingt-trois millions deux cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales D, 23.245.047 (vingt-trois millions deux cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales E, et 23.245.047 (vingt-trois millions deux cent quarante-cinq mille) nouvelles parts sociales F, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euros) et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 12.193.125,27 EUR (douze millions cent quatre-vingt-treize mille cent vingt-cinq euros et vingt-sept centimes d'euros);

4. CVC European Equity Partners V (D) souscrit à 405.358 (quatre cent cinq mille trois cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales A, 1.651.338 (un million six cent cinquante-et-un mille trois cent trente-huit) nouvelles parts sociales B, 1.651.338 (un million six cent cinquante-et-un mille trois cent trente-huit nouvelles parts sociales C, 1.651.338 (un million six cent cinquante-et-un mille trois cent trente-huit nouvelles parts sociales D, 1.651.338 (un million six cent cinquante-et-un mille trois cent trente-huit nouvelles parts sociales E, et 1.651.338 (un million six cent cinquante-et-un mille trois cent trente-huit nouvelles parts sociales F, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro euro et un centième), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 866.204,74 EUR (huit cent soixante-six mille deux cent quatre euros et soixante-quatorze centimes d'euros); et

5. CVC European Equity Partners V (E) souscrit à 452.204 (quatre cent cinquante-deux mille deux cent quatre) nouvelles parts sociales A, 1.842.180 (un million huit cent quarante-deux mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales B, 1.842.180 (un million huit cent quarante-deux mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales C, 1.842.180 (un million huit cent quarante-deux mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales D, 1.842.180 (un million huit cent quarante-deux mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales E, et 1.842.180 (un million huit cent quarante-deux mille cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales F, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euros), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 966.310,40 EUR (neuf cent soixante-six mille trois cent dix euros et quarante centimes d'euros);

L'Assemblée prend acte du fait que l'ensemble des paiements en espèces réalisés en contrepartie des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur totale de 37.240.575,75 EUR (trente-sept millions deux cent quarante mille cinq cent soixante-quinze euros et soixante-quinze centimes d'euros) est alloué de la manière suivante:

(a) un montant de 3.724.057,58 EUR (trois millions sept cent vingt-quatre mille cinquante-sept euros et cinquante-huit centimes d'euros) est alloué au capital social; et

(b) un montant de 33.516.518,17 EUR (trente-trois millions cinq cent seize mille cinq cent dix-huit euros et dix-sept centimes d'euros) est alloué au compte de primes d'émission.

Le montant total de 37.240.575,75 EUR (trente-sept millions deux cent quarante mille cinq cent soixante-quinze euros et soixante-quinze centimes d'euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté par le biais d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des montants souscrits sur le compte bancaire de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1.1. des Statuts afin d'y refléter les résolutions précédentes de telle sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à 4.724.057,58 EUR (quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante-sept euros et cinquante-huit centimes d'euros), représenté par:

- 22.107.173 (vingt-deux millions cent sept mille cent soixante-treize) parts sociales de classe A, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) (Les Parts Sociales de Classe A),

- 90.059.717 (quatre-vingt-dix millions cinquante-neuf mille sept cent dix-sept) parts sociales rachetables de classe B, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros), toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Rachetables de Classe B),

- 90.059.717 (quatre-vingt-dix millions cinquante-neuf mille sept cent dix-sept) parts sociales rachetables de classe C, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros), toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Rachetables de Classe C),

- 90.059.717 (quatre-vingt-dix millions cinquante-neuf mille sept cent dix-sept) parts sociales rachetables de classe D, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros), toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Rachetables de Classe D),

- 90.059.717 (quatre-vingt-dix millions cinquante-neuf mille sept cent dix-sept) parts sociales rachetables de classe E, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros), toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Rachetables de Classe E), et

- 90.059.717 (quatre-vingt-dix millions cinquante-neuf mille sept cent dix-sept) parts sociales rachetables de classe F, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros), toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Rachetables de Classe F).»

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, le mandataire signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: EAC/2015/14270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015116982/311.

(150125635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Contino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.332.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115350/16.

(150125010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Cresford Real Estate S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 71.549.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 juillet 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015115355/14.

(150123976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

La Dorada International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 64.509.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire adoptée le 19 septembre 2014, il a été décidé:

- De réélire aux fonctions d'administrateur pour un terme de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2020:

* Maître Victor ELVINGER, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich;

* Maître Serge MARX, né le 7 juin 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich;

* Maître Catherine DESSOY, née le 14 décembre 1963 à Namur (Belgique) ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

- De réélire aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2020:

* Madame Michèle LUTGEN, née le 8 septembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015115674/24.

(150124736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

D.I.E. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 39.940.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115360/16.

(150125008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Dimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.575.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur LAMBERTZ Joseph, né le 13/07/1964 à Eupen, demeurant à B-4845 Jalhay 6 Route de la Gileppe

Madame LAMBERTZ Yvonne, née le 30/11/1967 à Eupen, demeurant à B-4837 Baelen 38 Rue Boveroth

Madame LAMBERTZ Gabrielle, née le 07/04/1962 à Eupen, demeurant à B-4837 Baelen 26 Rue Boveroth

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur LAMBERTZ Joseph, né le 13/07/1964 à Eupen, demeurant à B-4845 Jalhay 6 Route de la Gileppe

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115363/18.

(150124032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

EQT Credit II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 174.166.

Extrait des décisions par l'Actionnaire Unique de la Société prises le 18 juin 2015

L'associé unique a accepté la démission de M. Csaba Horvath avec effet au 15 juin 2015.

En cette même date, l'associé a nommé M. Richard Browne, né le 20 juin 1975, à Galway, Irlande, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société et ce avec effet au 15 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

L'associé a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, en tant que de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Il est à noter le changement d'adresse de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, au 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015115432/20.

(150124532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Durham Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 198.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 6 juillet 2015

En date du 6 juillet 2015, l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Uwe GEISSLER, né le 16 décembre 1964 à Mülheim an der Ruhr (Allemagne), demeurant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, ainsi que la société de droit luxembourgeois CTS Management (Luxembourg) S. à r.l., société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- et siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.279, représentée par M. Matthijs Visscher en tant que représentant permanent, demeurant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, ont été nommés administrateurs de la Société avec effet immédiat. Le mandat respectif des administrateurs prénommés prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298 a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé pour la révision des comptes annuels de la Société de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Senningerberg, le 6 juillet 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015115367/23.

(150124864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

PM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.643.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

TIRONA LIMITED, a Cyprus based company having its registered address at Nikou Georgiou, 6, Block C, 7th floor, Flat/Office 703, 1095, Nicosia - Cyprus, and registered with the Cyprus Companies Registry under number C293370, here duly represented by Mr. Yann PAYEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder representing the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of PM LUX S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.643, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 19 March 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1254 on 13 May 2015 (the “Company”), has requested the undersigned notary to record the following:

I. As at the date of the present deed, it holds the entire share capital of the Company;

II. It has been invited by the board of directors (conseil d'administration) of the Company (the “Board of Directors”) to decide on the following items:

1. Decision to decrease the par value of the outstanding shares of the Company (the “Shares”) so as to bring it from its current amount of one hundred Euros (EUR 100) to one cent of Euro (EUR 0.01) and to substitute accordingly the three hundred and ten (310) existing Shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, by three millions one hundred thousand (3,100,000) Shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the “Articles of Association”);

3. Authorization to any one class A director acting jointly with any one class B director of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the resolution(s) to be adopted by the Sole Shareholder including but not limited to update the shareholder(s) register of the Company (the “Register”) in order to reflect the changes in the capital structure of the Company and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances;

4. Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Shareholder, represented as here above stated, adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the par value of the outstanding Shares so as to bring it from its current amount of one hundred Euros (EUR 100) to one cent of Euro (EUR 0.01) (without the amount of the share capital of the Company being decreased) and to substitute accordingly the three hundred and ten (310) existing Shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, by three millions one hundred thousand (3,100,000) Shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Articles of Association, which shall henceforth have the following wording:

“5.1. The share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), represented by three millions one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the “shares”).

5.2. The issued share capital may be increased or decreased at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company voting with the quorum and majority rules set out by these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles. In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account and/or capital contribution account (i.e. “compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres” as

provided in account 115 of Luxembourg Standard Chart of Accounts (“Plan Comptable Normalisé”) into which any capital contributed by a shareholder may be transferred. This share premium account and/or capital contribution account is at the free disposal of the shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to authorize any one class A director acting jointly with any one class B director of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the above resolution(s) including but not limited to update the Register in order to reflect the changes in the capital structure of the Company, and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU

TIRONA LIMITED, une société constituée et existant sous les lois de Chypre, ayant son siège social à Nikou Georgiou, 6, Bloc C, 7^{ème} étage, Appartement/Bureau 703, 1095, Nicosie - Chypres, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypres sous le numéro C293370,

ici représentée par Mr. Yann PAYEN, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

La partie comparante agissant en sa capacité d'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de la société PM LUX S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.643, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 mars 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1254 le 13 mai 2015 (la «Société»), a prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Au jour du présent acte, il détient l'intégralité du capital social de la Société;

II. Les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Actionnaire Unique a été invité à statuer sont les suivants:

1. Décision de diminuer la valeur nominale des actions de la Société en circulation (les «Actions») de cent euros (100 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR) et de remplacer, en conséquence, les trois cent-dix (310) Actions existantes ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100 EUR) par trois millions cent milles (3.100.000) Actions ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR);

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»);

3. Autorisation donnée à tout administrateur de catégorie A, agissant conjointement avec tout administrateur de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Actionnaire Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du registre d'actionnaire(s) de la Société (le «Registre») aux fins de refléter les changements dans la structure du capital social de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances;

4. Divers.

Après considération, l'Actionnaire Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de diminuer la valeur nominale des Actions en circulation de cent euros (100 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR) (sans diminution du montant du capital social de la Société) et de remplacer, en conséquence,

les trois cent-dix (310) Actions existantes, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100 EUR), par trois millions cent milles (3.100.000) Actions ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois millions cent milles (3.100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «actions»).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts. En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (compte 115 du Plan Comptable Normalisé) peut être établi, sur lequel tout apport en capitaux effectué par un actionnaire peut être crédité. Ce compte de prime d'émission et/ou d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres est à la libre disposition des actionnaires, qui décident de tous mouvements y relatifs.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'autoriser tout administrateur de catégorie A, agissant conjointement avec tout administrateur de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Actionnaire Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du Registre aux fins de refléter les changements intervenus dans la structure du capital social de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de mille deux cents euros EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Yann PAYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} juillet 2015. Relation GAC/2015/5511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015115874/139.

(150124539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Dako Airlines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.430.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique en date du 1^{er} juin 2015

1. La décision de cooptation de Monsieur Giovanni Annunziata, né à Roma (Italie), le 1^{er} avril 1964, demeurant à via Guardia Piemontese n° 30, 00132 Roma (Italie), en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Xavier Vincent, pour la durée du mandat de son prédécesseur, est ratifiée.

2. La décision de cooptation de la société Luxembourg Management Services, dont le siège social est 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Hassane Diabate, pour la durée du mandat de son prédécesseur, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015115369/15.

(150124455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Dako Energy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.863.

—
Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on June 13th, 2015

1. The mandate of PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1014 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, as Independent Auditor is renewed for a new period of 1 year.

Its mandate will lapse at the Annual General meeting of 2016 deliberating on the annual accounts as at December 31st, 2015.

2. It is taken due note of the address of the Sole Director, Mr. Jean-François Cordemans, company's director, residing 74, Chemin du Gué, CH-1213 Petit-Lancy (Ge)

June 13th, 2015.

Certified true and accurate

DAKO ENERGY INVESTMENTS S.A.

Sole Director

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 13 juin 2015

1. Le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator en tant que réviseur d'entreprises est renouvelé pour une période d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2016 délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

2. Il est pris note de l'adresse de l'administrateur unique, M. Jean-François Cordemans, administrateur de sociétés, demeurant 74, Chemin du Gué, CH-1213 Petit-Lancy (Ge)

Le 13 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

DAKO ENERGY INVESTMENTS S.A.

Administrateur Unique

Référence de publication: 2015115370/30.

(150124538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Familiar S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.547.

—
Selon la décision de gestion de l'entreprise de 30 Juin 2015, l'adresse de siège social de FAMILIAR SICAV-SIF est changé pour 12, Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg de l'adresse ancienne 20 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Référence de publication: 2015115457/9.

(150124167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Daum Investments International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.349.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115376/16.

(150125009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Dayas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 187.880.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 juillet 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Pierre LECLERCQ, Administrateur, administrateur de sociétés, Avenue des Lilas, 5, B-1970 Wezembeek-Opem, Belgique;

- Monsieur Raymond SOLAZZI, Administrateur, administrateur de sociétés, 45, rue Arthur Useldinger, L-4351 Esch-sur-Alzette, Luxembourg;

- Monsieur Victor HERMANS, Administrateur-Président, Avenue des Bouleaux, 13, B-1950 Kraainem, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 10 juillet 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pour DAYAS INVEST S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015115377/21.

(150124974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

EQT Fund Management S.à r.l., Fonds Commun de Placement.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 167.972.

—
Extrait des décisions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 23 juin 2015

Il est à noter que M. Csaba Horvath a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 15 juin 2015.

L'associé a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, en tant que de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Il est à noter le changement d'adresse de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, au 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015115434/17.

(150124572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 159.983.

—
Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 16 mai 2014 que Monsieur Jean-Louis DONNET démissionne de ses fonctions d'administrateur au sein de la société DEVIMO CONSULT SA avec effet au 30 mai 2014.

Il résulte également d'une délibération de l'assemblée générale tenue le 29 septembre 2014 que Monsieur Benoît GODTS, demeurant à B-1970 Wezembeek-Opem, Rue Gergel, 49 est nommé aux fonctions d'administrateur au sein de la société DEVIMO CONSULT SA jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Il résulte également d'une délibération de l'assemblée générale tenue le 8 décembre 2014 que Monsieur Alain DE COSTER domicilié Lange Haagstraat, 115, B-1630 Linkebeek est nommé administrateur de la société DEVIMO CONSULT SA jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Claude CURADO GASPAR.

Référence de publication: 2015115380/18.

(150124243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ASO (Luxembourg) 2015-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.786.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-sixth day of June.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of ASO (Luxembourg) 2015-1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) (the RCS) under the number B 194.786 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company). The Company was incorporated on 13 February 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 April 2015 n° 891. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

THERE APPEARED:

Axonix Special Opportunities (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) duly organised and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the RCS under number B 194.773 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Maître Pol Theisen, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and with article 9 of the Articles;

III. the Sole Shareholder waives, to the extent necessary, any convening notice, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the purpose of the present resolutions;

IV. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Decision to reduce the nominal value of the shares from EUR 1.- (one Euro) to EUR 0.01 (one Eurocent);

(2) Decision to amend the corporate object of the Company so that it shall read as follows:

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the investment in a portfolio of performing and nonperforming residual mortgage loan receivables held against third party debtors, commonly known as the “Centaurus Portfolio”.

The Company may, in relation to its corporate purpose, borrow in any form, except by way of public offer. It may, in relation to its corporate purpose, issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may, in relation to its corporate purpose, lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may, in relation to its corporate purpose, give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their

portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may, in relation to its corporate purpose, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.”;

(3) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authorisation in connection thereto, and;

(5) Miscellaneous.

V. the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value per share from EUR 1.- (one Euro) to EUR 0.01 (one Eurocent).

The Sole Shareholder acknowledges that following the above change, the nominal share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, divided into:

(a) 1,125,000 (one million one hundred and twenty-five thousand) class A shares; and

(b) 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) class B shares.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the current article 5.1 of the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the third resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the contemplated amendment of the Company's corporate object so that it shall read as follows:

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the investment in a portfolio of performing and nonperforming residual mortgage loan receivables held against third party debtors, commonly known as the “Centaurus Portfolio”.

The Company may, in relation to its corporate purpose, borrow in any form, except by way of public offer. It may, in relation to its corporate purpose, issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may, in relation to its corporate purpose, lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may, in relation to its corporate purpose, give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may, in relation to its corporate purpose, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.”

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the current article 4 of the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the third resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“ Art. 1. Form, name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ASO (Luxemburg) 2015-1 S.à r.l." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The board of managers shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the investment in a portfolio of performing and nonperforming residual mortgage loan receivables held against third party debtors, commonly known as the “Centaurus Portfolio”.

The Company may, in relation to its corporate purpose, borrow in any form, except by way of public offer. It may, in relation to its corporate purpose, issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may, in relation to its corporate purpose, lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may, in relation to its corporate purpose, give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may, in relation to its corporate purpose, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01.- (one Eurocent) each, divided into:

- (i) 1,125,000 (one million one hundred and twenty-five thousand) class A shares (the Class A Shares); and
- (ii) 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) class B shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares referred to as the Shares).

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11.

5.3 Contribution to a share premium account

In addition to the issued share capital, the Company shall maintain share premium accounts to which any premium allocated to the respective class of Shares issued or to be issued is booked. The amount of the share premium accounts may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The Company shall maintain a share premium account for each class of issued shares.

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription of a specific class of shares will be booked in the share premium account of the relevant class of shares and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holders of the respective class of shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the respective class of shares only.

For the avoidance of doubt, the share premium accounts shall constitute freely distributable reserves of the Company.

5.4 Contribution to a capital surplus account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital

surplus” account in accordance with Luxembourg law. The Company shall maintain a “capital surplus” account for each class of issued shares.

Any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” in connection with the subscription of a specific class of shares will be booked in the “capital surplus” account of the relevant class of shares and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holders of the respective class of shares and (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the respective class of shares only.

For the avoidance of doubt, the “capital surplus” accounts shall constitute freely distributable reserves of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The Shares are in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office. Any transfer of shares in accordance with Article 7 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Every shareholder can consult the register.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The person appointed as the sole holder of the shares towards the Company in all matters by all the joint holders of those shares shall be named first in the register.

Only the joint holder of a share first named in the register, as appointed by all the joint holders of such share, shall be entitled, in its capacity as sole owner towards the Company of that share jointly held, to exercise the rights attached to such share, including without limitation, (i) to be served notices by the Company, including convening notices relating to general meetings (ii) to attend general meetings and to exercise the voting rights attached to the share jointly held at any such meetings and (iii) to receive dividend payments in respect of the share jointly held.

6.4 Profit sharing

Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with and pursuant to the provisions of Article 17.

6.5 Share redemptions

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with Article 11.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company are in registered form.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 11. Shareholders' voting rights, quorum and majority. Each shareholder may take part in collective decisions ir-respectively of the number of shares which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, except if otherwise provided for in the Articles.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

The sale of all or substantially all of the assets of the Company can only be approved by unanimous vote of all the shareholders.

Art. 12. Management.

12.1 Appointment and removal of managers

The Company is managed by one or more managers who do not need to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, removed and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The managers must be appointed as A Managers and B Managers by resolutions of the General Meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

12.2 Meetings of the board of managers

The board of managers shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may chose a secretary, who does not need to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The Chairman will chair all the meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman or any manager, at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of managers. No such written meeting notice is required for a board meeting held at a time and location prescribed in a prior resolution adopted by the board of managers or if all the members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, electronic mail (e-mail) or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified, to hear one another and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by these means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) the majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and (ii) one A Manager and one B Manager are present or represented, except if otherwise provided in the Articles. The resolutions of the board of managers shall be adopted at the majority of the managers present or represented, except if otherwise provided for in the Articles.

Notwithstanding the foregoing, the following matters require prior unanimous consent by all the members of the board of managers:

- (i) the acquisition and the disposal of any shares to be held or held by the Company;
- (ii) the entry into any transaction or any payment other than on arm's length basis for the benefit of the Company; and
- (iii) the entry into any transaction with any member of the Board or any affiliate or any family member of any member of the Board.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

12.3 Powers of the board of managers

The board of managers is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or the Articles to the General Meeting fall within the authority of the board of managers.

12.4 Delegation of powers

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

12.5 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers at least one of which must be a B Manager.

In respect of daily management, the Company will be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom the daily management is granted by the Company, but only within the limits of such power.

The Company shall further be bound by the signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de revision agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 16. Annual accounts. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the General Meeting.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the General Meeting.

Art. 17. Allocation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The remaining profit is allocated pursuant to a resolution of the General Meeting, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible by law.

Any distribution to the shareholder(s) of the remainder of the annual net profits shall be made exclusively and without order of priority as follows:

(i) the holders of Class A Shares shall receive 98.18% (ninety-eight point eighteen per cent.) of the distributable profits, proportionally to their respective holding of Class A Shares; and

(ii) the holders of Class B Shares shall receive 1.82% (one point eighty-two per cent.) of the distributable profits, proportionally to their respective holding of Class B Shares.

For the avoidance of doubt, any distributions to shareholders (regardless of the means of such distribution and including, without being limited to, any distributions of liquidation proceeds) shall be made exclusively in accordance with this Article 17.

Art. 18. Liquidation. In the event of winding up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the General Meeting, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with and pursuant to the provisions of Article 17.

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and grant power and authority individually to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of the above reduction of nominal value as well as to see to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième-sixième jour du mois de juin,

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

Sont passées les résolutions de l'associée unique de ASO (Luxembourg) 2015- S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro B 194.786 et ayant un capital social de EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 13 février 2015 par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

A COMPARU:

Axonix Special Opportunities (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 194.773 (l'Associée Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Maître Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été initialisée ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin de subir, avec lui, les formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associée Unique, tel que représenté ci-dessus, requiert le notaire d'enregistrer que:

I. L'Associée Unique représente l'intégralité du capital émis et souscrit de la Société, qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune;

II. L'Associée Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et à l'article 9 des Statuts;

III. L'Associée Unique renonce, pour autant que de besoin, à une convocation formelle et se considère dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance des résolutions mentionnées ci-dessous;

IV. L'Associée Unique souhaite passer les résolutions suivantes:

(1) Décision de réduire la valeur nominale des parts sociales de EUR 1,- (un euro) à EUR 0,01 (un centime d'euro);

(2) Décision de modifier l'objet social de la Société de sorte qu'il sera désormais libellé comme suit:

«L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement dans un portefeuille de créances de prêt hypothécaires résiduelles, performants ou pas, détenues envers des débiteurs tiers, communément connus sous le nom de «Centaurus Portfolio»

La Société peut, en relation avec son objet social, emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut, en relation avec son objet social, procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut, en relation avec son objet social, accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut, en relation avec son objet social, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut, en relation avec son objet social, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

(3) Modification et refonte intégrale des statuts de la Société;

(4) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications évoquées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation y afférentes; et

(5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un montant de EUR 1,- (un euro) à un montant de EUR 0,01 (un centime d'euro).

L'Associé Unique constate que, à la suite de la modification ci-dessus, le capital social de la Société sera EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, divisé comme suit:

(a) 1.125.000 (un million cent vingt-cinq mille) parts sociales A; et

(b) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales B.

Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'article 5.1 des Statuts doit être modifié et sera modifié consécutivement à l'adoption de la troisième résolution ci-dessous en rapport avec la refonte des Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société de sorte qu'il sera désormais libellé comme suit:

«L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement dans un portefeuille de créances de prêt hypothécaires résiduelles, performants ou pas, détenues envers des débiteurs tiers, communément connus sous le nom de «Centaurus Portfolio».

La Société peut, en relation avec son objet social, emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut, en relation avec son objet social, procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut, en relation avec son objet social, accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut, en relation avec son objet social, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut, en relation avec son objet social, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'article 4 des Statuts doit être modifié et sera modifié consécutivement à l'adoption de la troisième résolution ci-dessous en rapport avec la refonte des Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une modification et refonte intégrale des Statuts, et dans le mesure où cela est nécessaire, d'insérer et modifier les titres dans les Statuts, de sorte que les Statuts sont libellés désormais ainsi:

« Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "ASO (Luxembourg) 2015-1 S.à r.l." (ci-après, la Société) de droit luxembourgeois, en particulier gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Nombre d'associés

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Associé Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance). Le siège social peut également

être transféré dans cette commune ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

Art. 4. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement dans un portefeuille de créances de prêts hypothécaires résiduelles, performants ou pas, détenues envers des débiteurs tiers, communément connus sous le nom de «Centaurus Portfolio»

La Société peut, en relation avec son objet social, emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut, en relation avec son objet social, procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut, en relation avec son objet social, accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut, en relation avec son objet social, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut, en relation avec son objet social, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, divisées en:

- (i) 1.125.000 (un million cent vingt-cinq mille) parts sociales A (les Parts Sociales A); et
- (ii) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales B (les Parts Sociales B et ensemble avec les Parts Sociales A dénommées les Parts Sociales).

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 11 des présents statuts.

5.3 Apport au compte de primes d'émission

En plus du capital social émis, la Société détient des comptes de prime d'émission à laquelle toute prime affectée à la catégorie respective de Parts Sociales émises ou à émettre est enregistrée. Le montant des comptes de primes d'émission peut être utilisé pour payer le rachat de Parts Sociales, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés sous la forme d'un dividende ou attribuer des fonds à la réserve légale. La Société détient un compte de primes d'émission pour chaque catégorie de Parts Sociales émise.

Toute contribution en numéraire ou en nature versée en primes d'émission dans le cadre de la souscription d'une catégorie spécifique de parts sociales sera enregistrée dans le compte prime d'émission de la classe de parts sociales concernée et ce montant sera disponible uniquement (i) à des fins de distribution, au moyen de dividendes, de rachats de parts sociales ou tout autre manière, aux détenteurs de la catégorie respective de parts sociales et (ii) afin d'être incorporé au capital social pour émettre uniquement des parts sociales correspondant à la catégorie respective de parts sociales.

Pour éviter tout doute, les comptes de prime d'émission constituent des réserves librement distribuables de la Société.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouveaux parts sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales sera enregistré dans le compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise. La Société doit tenir un compte de capital surplus pour chaque catégorie de parts sociales émise.

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant qu'apport en fonds propres dans le cadre de la souscription à une catégorie spécifique de parts sociales sera enregistré dans le compte de capital surplus de la catégorie de parts sociales concernée et ce montant sera disponible uniquement (i) à des fins de distribution, au moyen de distributions de dividendes, de rachats de parts sociales ou de toute autre manière, aux détenteurs de la catégorie respective de parts sociales et (ii) afin d'être incorporé au capital social pour émettre uniquement des parts sociales correspondant à la catégorie respective de parts sociales.

Pour éviter tout doute, les comptes de capital surplus constituent des réserves librement distribuables de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Forme des parts sociales

Les parts sociales de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des détenteurs de parts sociales

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout détenteur de parts sociales. Ce registre contient le nom de chaque détenteur de parts sociales, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des parts sociales, les émissions de parts sociales, les cessions de parts sociales et les dates desdites émissions et cessions de parts sociales. La propriété des parts sociales nominatives est établie par l'inscription dans le registre.

Chaque détenteur de parts sociales peut consulter le registre.

6.3 Propriété et co propriété des parts sociales

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Au cas où une part sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La personne désignée comme seul détenteur des parts sociales envers la Société, sera en toutes circonstances, désignée en premier dans le registre par tous les codétenteurs de ces parts sociales.

Seul le détenteur d'une part sociale conjointe désigné en premier dans le registre, comme étant nommé par tous les codétenteurs de cette part sociale, a droit, en sa qualité d'unique propriétaire envers la Société de cette part sociale détenue conjointement, d'exercer les droits attachés à cette part sociale, y compris, sans limitation, (i) à être signifié des avis de la Société, y compris les convocations relatives aux assemblées générales (ii) assister aux assemblées générales et à exercer les droits de vote attachés à la part sociale détenue conjointement à ces assemblées et (iii) pour recevoir les paiements de dividendes au titre de la part sociale détenue conjointement.

6.4 Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 7. Transferts de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sont sous forme nominative.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions de l'Associé Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés - autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sauf si cela est stipulé autrement dans les présents Statuts.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

La vente de la totalité ou de substantiellement la totalité des actifs de la Société ne pourra être décidée qu'à l'unanimité des votes de tous les associés.

Art. 12. Gérance.

12.1 Nomination et révocation des gérants.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être des associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque gérant est nommé soit en tant que Gérant A soit en tant que Gérant B par des résolutions de l'Assemblée Générale.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

12.2 Réunions du conseil de gérance

Le Conseil de Gérance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le Président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, les autres membres du Conseil de Gérance élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si (i) la moitié au moins des gérants est présente ou représentée et si (ii) un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés et toujours à condition qu'un Administrateur A et un Administrateur B aient approuvé la décision, sauf en cas de disposition contraire dans les Statuts.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les questions suivantes requièrent un consentement unanime préalable de tous les membres du Conseil de Gérance:

(i) l'acquisition ou la vente d'actions ou de parts sociales détenues par la Société;

(ii) conclure une transaction ou effectuer un paiement autre que dans le cours normal des activités pour le bénéfice de la Société; et

(iii) conclure une transaction avec un membre du Conseil de Gérance ou d'un affilié ou de tout membre de la famille d'un membre du Conseil de Gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

12.3 Pouvoirs du conseil de gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

12.4 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents choisis par celui-ci.

12.5 Pouvoir de signature

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance de la Société dont au moins un Gérant B, ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de gérant unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature ou par la signature conjointe des personnes nommées à cet effet, mais uniquement dans la limite de la gestion journalière.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Le bilan et le compte des profits et charges seront présentés à l'Assemblée Générale.

Le bilan et le compte des profits et charges pourront être audités by un réviseur d'entreprise nommé par l'Assemblée Générale.

Art. 17. Affectation des résultats. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Les bénéfices restant sera distribué suivant des résolutions prises par l'Assemblée Générale, sans préjudice le pouvoir du Conseil de Gérance de distribuer des dividendes intérimaires dans les limites de la Loi de 1915.

Toute distribution du solde des bénéfices nets annuels sera allouée exclusivement et sans ordre de priorité de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales A reçoivent 98,18% (quatre-vingt-dix-huit virgule dix-huit pour cent.) des profits distribuables, au pro rata de leur participation respective dans les Parts Sociales A; et

(ii) les détenteurs des Parts Sociales B reçoivent 1,82% (un virgule quatre-vingt-deux pour cent.) des profits distribuables, au pro rata de leur participation respective dans les Parts Sociales B.

Afin d'éviter tout doute, toute distribution aux associés (indépendamment des moyens de la distribution y compris, sans limitation, toute distribution du résultat de la liquidation) sera faite exclusivement conformément à cet article 17.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le(s) liquidateur(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et le paiement des dettes de la Société.

L'excédent résultant de la réalisation des actifs et des paiements des dettes sera distribué parmi les associés conformément aux dispositions de l'article 17.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et à cette fin confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription de la conversion des Parts Sociales Originaires en Parts Sociales de Classe A ainsi que des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2015. Relation: EAC/2015/15044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015116548/684.

(150126239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Diamor International (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.715.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115381/12.

(150124034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Steinberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 188.916.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

ERGAN INTERNATIONAL SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.882 and having its registered office at L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,

here represented by Mr. Shmuel PLUCZENIK, manager, residing in B-2018 Antwerpen (Belgium), 25 Korte Leemstraat, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Steinberg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and

companies under number B.188.916 and having its registered office at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg dated 15th of July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2644 of the 30th of September 2014. The Articles of incorporation have not been amended since then.

III. The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

The sole shareholder then passed, in the extraordinary general meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to transfer the address of the registered office to L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, and subsequently to amend the article 2.1. of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

« **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Second resolution

The general meeting acknowledges that the sole shareholder changed its name from P-WORLD S.à r.l. into ERGAN INTERNATIONAL SARL, and transferred the address of its registered office to L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1'000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

ERGAN INTERNATIONAL SARL, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 188.882 et ayant son siège social à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,

ici représentée par Monsieur Shmuel PLUCZENIK, gérant, résidant à B-2018 Antwerpen (Belgique), 25 Korte Leemstraat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'actionnaire unique de Steinberg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 188.916 et ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2644 du 30 septembre 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'associée unique a ensuite pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, et en conséquence de modifier l'article 2.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'associée unique a changé sa dénomination de P-World S.à r.l. en ERGAN INTERNATIONAL SARL et a transféré l'adresse de son siège social vers L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1'000.-)

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Gezeichnet: Shmuel PLUCZENIK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation GAC/2015/5586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015117445/96.

(150125624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Difazeme Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 146.220.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 juin 2015

1) L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Norbert MEISCH, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler ses mandats pour une durée de 6 ans. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur les comptes clos au 31.12.2020.

2) L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410 pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur les comptes clos au 31.12.2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115384/19.

(150124127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Digeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.864.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53 en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115385/13.

(150124033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Savrow Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.533.000,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 121.839.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter le lettre de démission de Monsieur Martin Eckel en date du 18 juin 2015 de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juillet 2015;

- de nommer Ghizlane Gryp, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Virginie Vely, gérante,

Madame Ghizlane Gryp, gérante,

Monsieur Jean-Paul Vignac, gérant,

Monsieur Benoit Galloro, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Savrow Holdings S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2015115938/22.

(150124762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

DN-Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.255.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démision de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115389/12.

(150124031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Doradam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.506.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démision de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53 en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115390/13.

(150124119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

TS ODS Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.555.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 9 juillet 2015 entre:

- TS ODS LP, un limited partnership établi et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, et enregistré auprès du Registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1948,

Et,

- Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193378,

que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par TS ODS LP, susnommée, à Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Tishman Speyer European Real Estate Venture VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015117564/29.

(150126215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Dynamic Global Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mendsdorf, 7A, rue Chaussée.

R.C.S. Luxembourg B 139.328.

—
Extrait de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales du 29 juin 2015, l'associé unique de la société est désormais:

Mr. Angel Larrauri Zubieta, né le 10 avril 1953 à Bilbao (Espagne), demeurant au C/Berastegui N°1 4°-4, 48001 Bilbao, Espagne: 5000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DYNAMIC GLOBAL ADVISORS S.à.r.l.

Référence de publication: 2015115393/14.

(150124940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

HYF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.898.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of June
before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

There appeared:

HYF International Holdings 1 Pty Ltd., a limited company existing under the laws of Australia, registered with the registrar of companies of Australia under the number 126 801 269 with its registered office at Level 27, 35 Collins Street, Victoria 3000, Melbourne, Australia (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the “Proxyholder”).

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in HYF Luxembourg S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.898, incorporated pursuant to a notarial deed dated September 13, 2007, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2398 of October 24, 2007 (the “Company”);

- the Company’s by-laws have been amended pursuant to a notarial deed dated September 21, 2007, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C number 2634 of November 17, 2007;

- the Company’s capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one pound sterling (GBP 1.00) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (*commissaire à la liquidation*) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-cinq juin

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HYF International Holdings 1 Pty Ltd., une société de droit australien, immatriculé sous le numéro 126 801 269, ayant le siège social à Level 27, 35 Collins Street, Victoria 3000, Melbourne, Australie (l’“Associé Unique”)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d’une procuration sous seing privé (le “mandataire”).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

- l’Associé Unique détient toutes les parts sociales de HYF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.898, constituée suivant acte notarié du 13 septembre 2007, publié au *Recueil des Sociétés et Associations*, numéro 2398 du 24 octobre 2007 (la “Société”);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d’un acte notarié du 27 septembre 2007, publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C numéro 2634 du 17 novembre 2007;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12,500.00) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.00) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14776 .Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015116993/94.

(150125229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Elpenor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.323.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 9 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Madame Carole Coïts, employée privée, née le 27 mai 1974 à Raon-L'Etape, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115397/16.

(150124644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Empower Your E-business Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.130.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2015115399/12.
(150124222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Gloria 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.751.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 07 janvier 2015, qu'il a été décidé de:

- nommer de Monsieur Alexey Isaykin, né le 09 septembre 1952 à Talas, Kirghizistan, ayant son adresse professionnelle au 19, Kosygina street, bâtiment 1, apt. 54, 119333 Moscou, Russie en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

- nommer de Monsieur Sergey Shklyanik, né le 04 mai 1956 à Savichi village, Brestskaya, Russie, ayant son adresse professionnelle au 28, Grokholskiy lane, apt. 100, 129090 Moscou, Russie en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

- créer de deux classes de gérants comme prévu par l'article 8 des statuts de la Société. Par conséquent, les membres du conseil de gérance de la Société sont reclassés et désormais composé comme suit:

* Monsieur Alexander Eremin, gérant A;

* Monsieur Alexey Isaykin, gérant B; et

* Monsieur Sergey Shklyanik, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015115522/26.

(150124788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 126.956.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2015 que les mandats suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Massimo LONGONI, administrateur de sociétés, demeurant au 10 rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, administrateur, administrateur-délégué et Président;

- Madame Valérie RAVIZZA, employée privée, demeurant professionnellement 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, demeurant professionnellement 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, administrateur;

COMMISSAIRE

- Monsieur Marcel STEPHANY, résidant au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange

Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2017.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2015 que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115401/23.

(150124279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

SPF 2 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.720.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of June,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Shopping Property Fund 2 Feeder SA SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (SICAV) and established as a specialised investment fund (SIF), incorporated and organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.678,

here represented by Sophie Cumani, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 16 June 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of SPF 2 Holdco S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 190.720 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 10 September 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3331 on 11 November 2014 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed on 2nd April 2015 being not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder declared having waived any notice requirement and deliberated on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of six million two hundred sixty thousand and eighteen euro (EUR 6,260,018.-), represented by one hundred twenty-five thousand two hundred (125,200) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and six million one hundred thirty-four thousand eight hundred and eighteen (6,134,818) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), with a par value of one euro (EUR 1) each, up to six million nine hundred and sixty thousand and eighteen euro (EUR 6,960,018) through the issue of fourteen thousand (14,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and six hundred eighty-six thousand (686,000) MRPS with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000) from its current amount of six million two hundred sixty thousand and eighteen euro (EUR 6,260,018.-) to six million nine hundred and sixty thousand and eighteen euro (EUR 6,960,018) by the issuance of fourteen thousand (14,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and six hundred eighty-six thousand (686,000) MRPS with a par value of one euro (EUR 1) each.

The fourteen thousand (14,000) new ordinary shares and the six hundred eighty-six thousand (686,000) new MRPS issued have been subscribed and fully paid up by Health Property Fund 1 Feeder SA SICAVSIF, aforementioned, entirely by a contribution in cash in an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000), which is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at six million nine hundred and sixty thousand and eighteen euro (EUR 6,960,018), represented by one hundred thirty-nine thousand two hundred (139,200) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares") and six million eight hundred and twenty thousand eight hundred and eighteen (6,820,818) mandatory redeemable preferred shares, with a par value of one euro (EUR 1) each (the "MRPS", together with the Ordinary Shares hereinafter the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Powers

The appearing person, acting in his above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin,

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Shopping Property Fund 2 Feeder SA SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable (SICAV) prenant la forme d'une société anonyme (SA) qualifiée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS), constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.678,

ici représentée par Sophie Cumani, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 16 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique («l'Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de SPF 2 Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.720 constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 septembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3331 en date du 11 novembre 2014 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 2 avril 2015 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation et a délibéré sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de six millions deux cent soixante mille dix-huit euros (EUR 6.260.018) représenté par cent vingt-cinq mille deux cents (125.200) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et six millions cent trente-quatre mille huit cent dix-huit (6.134.818) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «APOR»), jusqu'à un montant de six millions neuf cent soixante mille dix-huit euros (EUR 6.960.018), par l'émission de quatorze mille (14.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de six cent quatre-vingt-six mille (686.000) APOR d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000), de son montant actuel de six millions deux cent soixante mille dix-huit euros (EUR 6.260.018) à six millions neuf cent soixante mille dix-huit euros (EUR 6.960.018) par l'émission de quatorze mille (14.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de six cent quatre-vingt-six mille (686.000) APOR d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales ordinaires et les six cent quatre-vingt-six mille (686.000) nouvelles APOR émises ont été entièrement souscrites et intégralement payées par Shopping Property Fund 2 Feeder SA SICAV-

SIF, susmentionnée, par un apport en numéraire, de telle manière que le montant de sept cent mille euros (EUR 700.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à six millions neuf cent soixante mille dix-huit euros (EUR 6.960.018), représenté par les cent trente-neuf mille deux cents (139.200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et les six millions huit cent vingt mille huit cent dix-huit (6.820.818) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «APOR») ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Cumani, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 19 juin 2015. 1LAC / 2015 / 19338. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117503/139.

(150126219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Euro-Furniture (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.817.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2015

Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Référence de publication: 2015115402/11.

(150124196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Europe Partners Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.644,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.741.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 07 juillet 2015:

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle du gérant B, Monsieur Marc Schintgen, du 1, rue Goethe L-1637 Luxembourg au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- transfert du siège social de l'associé unique, la société Technew S.A. du 28, rue Père Conrad L-1353 Howald au 45 Tawion L-2612 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115407/15.

(150124393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

SK Dionysus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 687.889,30.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.223.

—
L'associé BIOTECH FOODS S.à r.l. de la Société a transféré en date du 29 avril 2015 la totalité de ses parts sociales à l'associé suivant:

Beverage Technology II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B196373.

Beverage Technology II S.à r.l détient désormais les parts sociales suivantes:

1,318,085 parts sociales A

1,318,085 parts sociales B

1,318,085 parts sociales C

1,318,085 parts sociales D

1,318,085 parts sociales E

1,318,085 parts sociales F

1,318,085 parts sociales G

1,318,085 parts sociales H

1,318,085 parts sociales I

1,318,085 parts sociales J

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour SK Dionysus Holdings S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015117492/28.

(150125606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

FDD, Financière de développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.201.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mercredi 30 juin 2015 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la nomination de Monsieur Jean Charles THOUAND et de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Charles THOAUND, de la société JALYNE S.A. représentée par Jacques BONNIER et de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, au poste d'administrateur.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de commissaire aux comptes, la société THE CLOVER, pour une durée de un an.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2015.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115489/20.

(150124358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.
